



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/50/14
24 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
CINQUIÈME COMMISSION
Points 115, 116 et 45 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE : PROCESSUS
D'ÉTABLISSEMENT D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET
PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA STRUCTURATION D'UNE
RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE DÉMOCRATIE ET
DE DÉVELOPPEMENT

Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/50/L.7

État présenté par le Secrétaire général
conformément à l'article 153 du règlement
intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux termes du paragraphe 4 du projet de résolution A/50/L.7, l'Assemblée générale approuverait la proposition du Secrétaire général à l'effet de proroger de six mois le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL) en en réduisant progressivement les effectifs et le coût.

B. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

2. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/50/L.7, le Secrétaire général continuerait, en consultation avec le Gouvernement d'El Salvador, les États Membres et les institutions spécialisées, à mettre en place des dispositifs permettant d'accorder à El Salvador, dans le cadre des accords de paix, la coopération et l'assistance requises après la fin du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) pour préserver la paix et affermir et étayer la réconciliation nationale, la démocratie et le développement durable.

3. Ainsi que le Secrétaire général l'indique dans son rapport (A/50/517), les signataires des accords de paix de Chapultepec sont convenus, le 27 avril 1995, d'un programme de travail visant à mener à bien l'application des accords de paix (S/1995/407). Le lendemain, le Conseil de sécurité a, par l'adoption de sa résolution 991 (1995), décidé de la fin du mandat de l'ONUSAL au 30 avril 1995. En application des dispositions de la résolution 49/137 que l'Assemblée générale a adoptée le 19 décembre 1994, le Secrétaire général, dans la lettre datée du 6 février 1995 qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1995/143), a proposé de mettre en place une petite équipe pour une période initiale de six mois à compter de la fin du mandat de l'ONUSAL. Par la suite, le 1er mai 1995, le Secrétaire général, exerçant les pouvoirs qui lui avaient été confiés par l'Assemblée générale en vertu de la résolution 48/229 du 23 décembre 1993 sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995, a créé la MINUSAL, pour un mandat d'une durée de six mois. Cette dernière, ayant à sa tête le Représentant spécial du Secrétaire général, au rang de sous-secrétaire général, se compose de 11 administrateurs ainsi que de huit membres de la police civile, un agent des services généraux recruté sur le plan international et 15 agents locaux. Cette équipe a pour tâche de mettre en oeuvre et de promouvoir le programme de travail visant à mener à bien tous les aspects non encore appliqués des accords de paix (sécurité publique, transfert de terres, établissements humains, réinsertion, Fonds pour la protection des blessés et invalides de guerre et réforme législative). Les activités de la MINUSAL sont en partie financées par des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale que le Secrétaire général a créé à cet effet.

C. Ressources additionnelles nécessaires

4. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/50/L.7, il faudrait prévoir, pour la prorogation du mandat de la MINUSAL du 1er novembre 1995 au 30 avril 1996, des dépenses d'un montant estimatif de 1 366 200 dollars (452 500 dollars pour 1995 et 913 700 dollars pour 1996). L'effectif comporterait 10 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-2, 1 P-5 et 8 P-4), un poste d'agent des services généraux, 15 postes d'agent local et 4 postes pour la police civile.

5. Le poste D-2 serait réservé au Représentant du Secrétaire général et chef de la Mission. Le titulaire du poste P-5 (coordonnateur) s'occuperait des questions militaires, s'acquitterait des tâches de vérification et des missions de bons offices, se chargerait de la gestion courante des affaires administratives et des questions logistiques en rapport avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), mettrait en place et superviserait le dispositif de sécurité, établirait des arrangements protocolaires avec le Ministère des affaires étrangères et s'assurerait du bon fonctionnement du bureau, suivant en cela les directives du Représentant du Secrétaire général. Les titulaires des huit postes P-4 (5 spécialistes des questions politiques, 2 spécialistes des droits de l'homme et 1 juriste) suivraient l'application des accords de paix et des questions se rapportant au programme de travail comme suit :

a) Un spécialiste des questions politiques serait nommé assistant spécial du Représentant du Secrétaire général et serait chargé de suivre les questions ayant trait à la réforme du code électoral;

b) Trois spécialistes des affaires politiques s'occuperaient de la vérification et de la régionalisation du transfert des terres ainsi que des établissements humains;

c) Un spécialiste des affaires politiques serait chargé des activités se rapportant à la démobilisation et à la réinsertion;

d) Deux spécialistes des droits de l'homme s'occuperaient de suivre les questions touchant à l'administration de la justice, la réforme des lois et les droits de l'homme;

e) Un juriste serait chargé de coordonner les questions relatives à la sécurité publique et de prêter un avis juridique sur tous les aspects de la Mission.

6. Le tableau ci-dessous récapitule les prévisions de dépenses; pour des chiffres plus détaillés, on se reportera à l'annexe du présent document.

	1995	1996	Total
	(En milliers de dollars É.-U.)		
Police civile	16,6	48,9	65,5
Traitements et dépenses communes de personnel	242,1	494,6	736,7
Indemnité de subsistance (missions)	46,8	91,7	138,5
Frais de voyage du personnel	1,5	3,0	4,5
Services de consultants	58,4	101,5	159,9
Location et entretien des locaux	26,7	53,4	80,1
Transports	10,7	21,1	31,8
Opérations aériennes	6,9	13,8	20,7
Location et entretien du matériel de bureautique	1,1	2,2	3,3
Transmissions	7,7	15,4	23,1
Fournitures et services divers	34,0	68,1	102,1
Total	452,5	913,7	1 366,2

D. Possibilité de financement

7. L'on ne compte pas que les dépenses prévues pour 1995 (452 500 dollars) puissent être financées à l'aide des crédits ouverts au chapitre 4 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995¹, ni que celles prévues pour 1996 (913 700 dollars) puissent être financées au titre du chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997².

8. Toutefois, au vu du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la MINUSAL, on estime que, sur les 452 500 dollars requis pour 1995, 70 000 dollars pourraient être prélevés sur ce fonds. S'agissant des dépenses supplémentaires prévues pour 1996, le Secrétaire général continuerait de solliciter des contributions volontaires aux fins du financement des activités de vérification et de bons offices entreprises par la Mission. Au stade actuel, on estime qu'il faudrait prévoir un montant supplémentaire de 913 700 dollars à inscrire au budget ordinaire de l'exercice biennal 1996-1997.

E. Fonds de réserve

9. Le Secrétaire général considère qu'en raison du caractère extraordinaire des activités liées à la MINUSAL, le paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, s'applique aux dépenses correspondantes qui, partant, ne doivent pas être imputées sur le fonds de réserve.

F. Récapitulatif

1. Dépenses prévues au titre de l'exercice biennal 1994-1995

10. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/50/L.7, il faudrait ouvrir un crédit additionnel de 382 500 dollars au chapitre 4 du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 de manière à financer les activités envisagées pour la période allant du 1er novembre au 31 décembre 1995. Il faudrait en outre ouvrir un crédit additionnel de 52 500 dollars au chapitre 28 (Contributions du personnel), ce montant étant compensé par l'inscription d'un montant correspondant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

11. S'agissant des dépenses additionnelles prévues pour l'exercice biennal 1994-1995, il est proposé que le Secrétaire général soit autorisé à engager les montants nécessaires à l'exécution des activités de la Mission et demande l'ouverture de crédits additionnels, selon que de besoin, dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 1994-1995, dont l'Assemblée est saisie à sa cinquantième session.

2. Dépenses prévues au titre de l'exercice biennal 1996-1997

12. Pour ce qui est des dépenses prévues pour l'exercice biennal 1996-1997, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 913 700 dollars au chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 de manière à financer les activités envisagées pour la période allant du 1er janvier au 30 avril 1996. Un crédit supplémentaire de 105 000 dollars devrait être ouvert au chapitre 32 (Contributions du personnel), ce montant étant compensé par l'inscription d'un montant correspondant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 6 A (A/48/6/Rev.1/Add.1).

² Ibid., cinquantième session, Supplément No 6 (A/50/Rev.1), vol. I.

ANNEXE

Mission des Nations Unies en El SalvadorPrévisions de dépenses détaillées pour la période allant du 1er novembre 1995 au 30 avril 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses	
	1995	1996
A. <u>Dépenses de personnel</u>		
1. <u>Police civile</u>	16,6	48,9
Le montant prévu à cette rubrique se rapporte à l'indemnité de subsistance mensuelle (missions) payable à quatre membres de la police civile pendant deux mois en 1995 (16 600 dollars) et quatre mois en 1996 (32 900 dollars) ainsi qu'aux frais de voyage afférents au rapatriement des quatre membres de la police civile à la fin de la période considérée (16 000 dollars).		
2. <u>Traitements et dépenses communes de personnel</u>	242,1	494,6
Le montant prévu à cette rubrique doit couvrir les traitements et dépenses communes de personnel en rapport avec les 11 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 D-2, 1 P-5, 8 P-4 et 1 agent des services généraux) et les 15 agents locaux.		
3. <u>Indemnité de subsistance (missions)</u>	46,8	91,7
L'indemnité de subsistance mensuelle (missions) est calculée sur la base de 85 dollars par jour pour les 30 premiers jours et 68 dollars par jour au-delà.		
4. <u>Frais de voyage du personnel</u>	1,5	3,0
Le montant prévu doit couvrir les frais de voyage se rapportant à des consultations à tenir au Siège (1 500 dollars par voyage, y compris l'indemnité de subsistance). Un voyage est prévu en 1995 et deux autres en 1996.		
5. <u>Services de consultants</u>	58,4	101,5
Le montant prévu doit permettre de s'assurer les services de trois consultants recrutés sur le plan international en rapport avec les programmes relatifs à la sécurité publique, l'administration de la justice et le transfert des terres, notamment des terres agricoles. Ces consultants seront également chargés de passer en revue les programmes d'assistance technique connexes et de formuler des avis à leur sujet. Les chiffres indiqués correspondent à une somme de 5 000 dollars par mois et par consultant, aux frais de voyage (4 000 dollars par consultant) et à l'indemnité mensuelle de subsistance. Ils couvrent également les services d'un consultant recruté sur le plan local (coût estimatif : 1 200 dollars par mois) chargé d'établir des contacts avec les médias locaux et de rédiger des comptes rendus de presse, des notes d'information et des rapports hebdomadaires.		
Total, dépenses de personnel	365,4	739,7

	Prévisions de dépenses	
	1995	1996
B. Dépenses opérationnelles		
6. <u>Location et entretien des locaux</u>	26,7	53,4
<p>Le montant demandé à cette rubrique doit couvrir les frais de location de trois bâtiments : le quartier général de la Mission à San Salvador et les bureaux régionaux de San Miguel et Chalatenango (49 500 dollars), les dépenses mensuelles s'élevant à 7 250 dollars pour le quartier général et 500 dollars pour les bureaux régionaux.</p> <p>Ce montant doit également couvrir l'achat de fournitures d'entretien (615 dollars par mois), des services divers d'entretien (3 731 dollars par mois), et les frais d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau (750 dollars par mois).</p>		
7. <u>Transports</u>	10,7	21,1
<p>Le montant demandé doit permettre d'assurer l'entretien de 16 véhicules se trouvant déjà sur place (21 400 dollars) et de couvrir les achats de carburants et lubrifiants (7 200 dollars) ainsi que de carburant pour les groupes électrogènes (800 dollars); il couvre en outre les primes d'assurance responsabilité civile (2 400 dollars).</p> <p>En se fondant sur les dépenses effectivement encourues par la Mission depuis le 1er mai 1995, les frais mensuels sont estimés à 3 566,70 dollars pour l'entretien des véhicules, 1 200 dollars pour l'achat de carburants et lubrifiants et 400 dollars pour la prime d'assurance responsabilité civile.</p>		
8. <u>Opérations aériennes</u>	6,9	13,8
<p>Le montant prévu doit permettre de louer un hélicoptère à 625 dollars de l'heure pour 5 heures de vol par mois et 25 dollars de l'heure pour 5 heures de temps mort par mois. Il faut compter environ 115 litres de carburant par heure, soit à 1,26 dollar de l'heure.</p>		
9. <u>Location et entretien du matériel de bureau</u>	1,1	2,2
<p>Le montant demandé se rapporte à l'entretien du matériel de bureau (ordinateurs, photocopieuses et machines à écrire).</p>		
10. <u>Transmissions</u>	7,7	15,4
<p>Le montant demandé se rapporte aux communications commerciales (télécopie, téléphone, cryptographie, etc.) dont le coût est estimé, en moyenne, à 3 300 dollars par mois. Le coût des pièces de rechange et des services est estimé à 1 100 dollars pour 1995 et 2 200 dollars pour 1996.</p>		

	Prévisions de dépenses	
	1995	1996
11. <u>Fournitures et services divers</u>	34,0	68,1
<p>Les montants demandés au titre des services divers (27 400 dollars pour 1995 et 54 800 dollars pour 1996) se rapportent à des services à temps partiel nécessaires pour le traitement des données techniques relatives à la vérification, à la réforme agraire, aux établissements humains et à tous les aspects des activités de la Mission (2 210 dollars par mois); aux dépenses de représentation (500 dollars par mois) concernant les réceptions officielles à l'intention des membres des délégations, de représentants du Gouvernement et de personnalités éminentes; à la préparation et la publication de rapports officiels sur les conclusions et recommandations de la Mission en matière de droits de l'homme, de sécurité publique, d'administration de la justice et de transfert des terres (5 000 dollars par mois); et au remboursement des services administratifs que le PNUD rend à la Mission concernant les aspects financiers, logistiques et autres (5 000 dollars par mois).</p> <p>Le coût des fournitures diverses est estimé à 6 600 dollars pour 1995 et 13 300 dollars pour 1996. Ces montants couvrent l'achat de fournitures de papeterie et de bureau (500 dollars par mois); l'achat de produits d'entretien (200 dollars par mois); l'abonnement à des journaux locaux et internationaux ainsi qu'à des publications techniques se rapportant aux transmissions (450 dollars par mois); d'autres fournitures diverses (500 dollars par mois); la production de magazines d'actualité pour la radio et la télévision; l'impression de publications et les travaux de photographie; et, enfin, la coordination des séminaires relatifs à la réforme agraire, à la police nationale, à la sécurité, aux droits de l'homme et au système judiciaire (3 300 dollars pour 1995 et 6 700 dollars pour 1996).</p>		
Total, dépenses opérationnelles	87,1	174,0
Total	452,5	913,7
